



**HAL**  
open science

# Des contraintes générales romanes sur la construction préposition / adverbe + que et les particularités évolutives du français

Mario Barra-Jover

► **To cite this version:**

Mario Barra-Jover. Des contraintes générales romanes sur la construction préposition / adverbe + que et les particularités évolutives du français. Autour de "que - El entorno de "que", 2013. hal-01920603

**HAL Id: hal-01920603**

**<https://hal.science/hal-01920603>**

Submitted on 13 Nov 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Des contraintes générales romanes sur la construction préposition / adverbe + *que* et les particularités évolutives du français**

Mario Barra-Jover

Université Paris 8 / UMR 7023 'Structures Formelles du Langage'

## 1. Introduction : des conjonctions qui ne le sont pas vraiment

Il est fort simple de justifier au delà du conventionnel l'emploi du terme "conjonction" pour des séquences aussi disparates que *quand*, *dès que* et *à présent que*. Du point de vue paradigmatique, des constatations distributionnelles superficielles poussent à croire que nous avons affaire à une large classe naturelle. Du point de vue syntagmatique, le pouvoir et l'extension attribués aux processus de grammaticalisation écartent d'un trait la pertinence d'une analyse configurationnelle interne des séquences complexes où *que* est précédé d'autres unités. On réduit, par conséquent, leur complexité à une dimension purement morphologique classée en tiroirs sémantiques: *dès que* ou *à présent que* ne seraient, ainsi, que des composites formés sur un *que* porteur de l'instruction syntaxique [subordination] enrichi d'une sorte de préfixe chargé d'une instruction sémantique [temps]. Il serait, bien entendu, malencontreux de nier les avantages tant descriptifs et taxonomiques que pédagogiques d'un tel procédé. En revanche, il y a lieu de se demander si ces avantages ne vont pas sans inconvénient, dans la mesure où ils nous laissent démunis devant la question suivante : étant donné un item X (préposition, adverbe ou locution adverbiale), pourquoi X + *que* peut-il ou ne peut-il pas apparaître et pourquoi à une époque et non pas à une autre ?

Arrêtons-nous sur quelques situations précises nous permettant de bien mesurer la portée de la question précédente. Il est facile de constater que la séquence *pour* + Infinitif est massivement utilisée pour exprimer la finalité depuis les premiers textes du domaine français. Or, on a beau chercher un seul exemple de la séquence *pour que* pendant toute la période médiévale, on ne le trouve pas. Ce n'est que de façon très dispersée que des exemples apparaissent à partir du XVIème (cf., Gougenheim 1974 : 223 ; Lardon *et al.* 2009 : 248) et il nous faut attendre le XIXème siècle pour que la construction affiche une implantation généralisée dans la prose littéraire. Il vaut peut-être la peine de se demander si ce que nous pouvons ressentir aujourd'hui (confortés par les déclarations de Vaugelas ou de Corneille<sup>1</sup>) comme une sorte de "résistance" externe à l'apparition d'une construction que nous trouvons à présent presque à chaque page d'un texte écrit n'a pas des explications

---

<sup>1</sup> Chose curieuse, les commentaires de Vaugelas, Corneille et Bouhours (cf. Fournier 1998 : 371-372) ont conditionné le regard des auteurs des descriptions au point de les dispenser d'illustrer la présence des exemples de *pour que* dans des textes classiques (cf., Hasse 1898 : 378 ; Spillebout 1985 : 330 ; Fournier 1998 : 353). Qui plus est, Spillebout (*ibid.*) avance, plus ironique que candide, dirais-je, l'idée qu'il s'agit peut-être du seul cas où une prescription normative de ce genre a eu un vrai impact sur la production des auteurs.

structurales internes et indépendantes. D'autant plus qu'une autre séquence, *sans que*, suit un parcours assez proche, bien que moins étalé dans le temps. En effet, bien que *sans* + Inf soit chose courante depuis les premiers textes et que *sans ce que* (comme, par ailleurs, *pour ce que* causal) apparaisse au XII<sup>e</sup> siècle, il faut attendre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle pour que *sans que* commence à se montrer (cf. Marchello-Nizia 1979 : 301, Jensen 1990 : 493).

D'autres situations, concernant cette fois des unités adverbiales, mériteraient aussi une explication interne et indépendante. Ainsi, *d'abord que* est fréquent au XVII<sup>e</sup> siècle (cf. Haase 1898 : 372) mais inacceptable de nos jours, bien que *d'abord* reste une expression pour le moins courante. Il serait plus que souhaitable d'éclaircir le lien entre ce fait et la disparition de la séquence *cependant que* assortie d'un changement sémantique des emplois libres de *cependant*. Dans les pages qui suivent sera proposée une approche alternative que l'on pourrait caractériser comme "syntaxique" par opposition à l'approche classique que je considère "morphologique". Comme nous allons le voir, elle propose des moyens pour répondre autrement qu'avec des *ad hoc* aux questions déjà soulevées et, de plus, en soulève d'autres encore plus fines.

## 2. L'approche syntaxique

### 2.1 Les limites de l'approche morphologique classique

L'approche morphologique qui fait du *que* le noyau grammatical d'une conjonction mérite bien le terme « classique », car elle a imprégné toutes les descriptions tant diachroniques que synchroniques<sup>2</sup>. Dans son versant évolutif, elle est le résultat d'une vision linéaire et graduelle du passage de la subordination du latin aux dialectes romans qui a le mérite d'être simple : hormis quelques conjonctions (*quando, quommodo, si*), une grande partie du riche système du latin, (*quia, quarum, quod, quoniam, ut* et autres), s'appauvrit et se réduit en roman commun<sup>3</sup> à une seule forme *que* « universelle » apte à introduire tout type de subordination. Ce *que* se constitue en base à laquelle vont s'ajouter des prépositions, adverbess et locutions, de sorte qu'un nouveau paradigme riche émerge, organisé en tiroirs sémantiques, qui relègue le *que* seul à la périphérie du système.

Il revient à Herman (1963) le mérite d'avoir rendu explicite cette approche en lui donnant la forme d'une hypothèse évolutive. Ainsi, les corrélations du type *pro / ante eo... quod*, déjà existantes en latin classique, peuvent, en latin tardif, produire des formes fusionnées, comme *pro (eo) quod* réanalysables comme des composites. Cela étant, nous pouvons synthétiser l'hypothèse de Herman (H<sub>H</sub>) de la façon suivante :

---

<sup>2</sup> Cf., par exemple, Nyrop (1930 : 157) pour qui *que* « fait partie de toutes les conjonctions complexes ».

<sup>3</sup> J'entends par « roman commun » un état de choses affichant les propriétés partagées par les dialectes romans primitifs et qui ne saurait être incarné dans aucun dialecte ou langue ayant un périmètre chronologique ou géographique vraisemblable, comme celui attribué à l'entité imaginaire « proto-roman » : « la langue mère, hypothétique, de laquelle sont directement issus les parlers romans d'Europe » (Dardel 2010 : 201).

(H<sub>H</sub>) En latin tardif apparaissent des structures du type Prép / Adv (+démonstratif) + *quod*, provenant de la fusion de corrélations et qui vont devenir un modèle productif pour la formation des conjonctions.

Il va sans dire que cette hypothèse s'installe confortablement dans le domaine des processus de réanalyse, de grammaticalisation et d'analogie, ce qui la rend conceptuellement plus qu'acceptable. D'autant plus qu'elle est bien étayée par les données. Il est, en effet, facile d'extraire des premiers textes romans des subordinées introduites par un *que* devant être remplacé par une forme complexe dans les langues romanes modernes (cf., Buridant 2000 : 565, pour l'ancien français et Herman 1963 : 134-149, pour l'ensemble). Voici quelques exemples d'un même auteur du XII<sup>e</sup> siècle dont la version moderne demanderait une traduction orientée (mais pas toujours de façon exclusive) vers le temps, la cause, la finalité ou la conséquence :

- (1) *Eneas* 1672-1673 : onc puis cele ore repos n'ot / *que* ele oï la traïson
- (2) *Eneas* 1850-1852 : Que fole fis, / *que* gel reçui ansamble moi, / or m'en repant, / *que* faire el doi
- (3) *Eneas* 7291-7292 : iluec rova fichier sa tente, *que* l'an la voie de Laurente
- (4) *Eneas* 1927-1930 : El m'a ce dit que el fera / *que* li vasaus retournera, ou me fera antroblier, / *que* n'avrai soing de lui amer

Ensuite, on assiste à une progression des conjonctions enrichies morphologiquement et sémantiquement au détriment d'un *que* autonome dont les occurrences en subordination adverbiale seront déjà extrêmement réduites à la fin du Moyen Âge. Ce processus d'enrichissement et d'organisation sémantique allant du simple au complexe est l'objectif du travail de Dardel (1983) qui le relie à l'évolution culturelle.

Herman (épaulé par la "grammaticalisation") et Dardel (par le structuralisme sémantique) ont, certes, fourni aux romanistes un terrain apparemment ferme qui a fait office d'arrière-plan pour toute étude ponctuelle. Et il va sans dire que pour les objectifs purement descriptifs de la plupart des travaux consacrés à des domaines partiels cet apport à été, somme toute, utile. Or, indépendamment des critiques spécifiques que l'on puisse faire à ces deux hypothèses, il reste toujours un problème empirique que l'on a du mal à négliger : l'hypothèse de Herman est, de par sa nature morphologique, fondée sur un dispositif analogique qui aurait la formulation instructionnelle suivante :

Étant donné qu'il existe une séquence productive X + *que* où X = prép ou adv, si A = prép ou adv alors A + *que* est possible.

Or cette instruction, comme toute instruction analogique, est, tout simplement, trop puissante. Elle laisse prédire que le dispositif analogique peut être activé à tout moment et produire une séquence compréhensible (même lorsqu'elle n'appartient pas à la grammaire sociale). Ceci s'avère d'emblée faux synchroniquement, puisque des séquences comme *\*elle part, souvent qu'il est arrivé* sont foncièrement opaques. Pis, du point de vue diachronique, la situation est paradoxale : d'un côté, il est clair que tout n'est pas possible à n'importe quelle époque

(pourquoi ne trouvons-nous pas un seul *sans que*, ne serait-ce que par accident, au XIII<sup>e</sup> siècle ? ; pourquoi un *devant que*, possible jusqu'au français classique, nous semble impossible à produire, voire à comprendre, actuellement ?) ; d'un autre côté, il y a, à certains moments, un foisonnement de formes peu diffusées, souvent sémantiquement très proches et vraisemblablement acceptables pour les locuteurs de l'époque. Et je doute que les forces structurales de Dardel (1983) (fondées sur une sorte d'équilibre des tiroirs sémantiques) puissent rendre compte de ces situations. Il ne nous resterait donc que le recours à des explications socio-culturelles, toujours aussi fragiles<sup>4</sup> que faciles à trouver, ou, bien sûr, le simple constat sous forme de liste. Et quoi qu'il en soit, ce constat est clair : parmi la liste des combinaisons logiquement envisageables, il n'y en a qu'une minorité qui voit le jour et ceci dans des conditions chronologiques parfois surprenantes.

C'est pourquoi il est légitime de tenter une autre approche apte à produire des contraintes.

## 2.2 La construction Prép / Adv + proposition introduite par *que*

Posons donc les choses autrement, à commencer par les unités manipulées. Une approche syntaxique écarte l'existence en tant que classe naturelle des conjonctions complexes à base *que* et propose, en échange, une analyse où une préposition ou un adverbe sont des têtes lexicales pouvant régir une proposition introduite par *que* (proposition-*que*, dorénavant). Ainsi, de [[*sans que/avant que*] [*je le sache*]] nous passons à [[*sans/avant*] [*que je le sache*]]. Il ne s'agit pas que d'une simple affaire de notation, mais d'une façon toute autre de poser des questions et décomposable en trois points :

- 1) Nous réduisons toutes les constructions à une configuration unique [[X] [proposition-*que*]], la relation entre les deux constituants étant une relation tête-complément, comme celle existant entre un verbe et une subordonnée complétive.
- 2) En tant qu'élément recteur, Prép ou Adv doivent posséder certaines propriétés de sélection qu'il faudrait expliciter.
- 3) En tant qu'élément régi, la proposition-*que* devra posséder des propriétés lui permettant d'entrer dans une relation de rection.

En d'autres mots, le *que* des séquences qui nous occupent ne devrait pas être exclu de la liste des "proformes indéfinies" *qu-* que Lefeuvre et Pierrard (2008 : 4) caractérisent comme des "marqueurs de variable". Un parcours diachronique peut nous aider à mieux le voir.

### 2.2.1 Une histoire syntaxique de la subordination

---

<sup>4</sup> Concernant *pour que*, par exemple, Gougenheim 1973 : 223, n. 1, n'hésite pas à évoquer l'idée de Bemont (1956) selon laquelle l'autorité de Richelieu est à la source de son entrée en français au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Notre façon classique de traiter la subordination est fondée sur un présupposé précaire : il existe toujours, du latin aux langues romanes, trois classes structurales de subordonnées (substantives, adjectives et adverbiales), ce qui change étant les éléments introducteurs. Barra-Jover (2002) propose une façon bien différente de voir les choses que je vais essayer de condenser ici en quelques paragraphes<sup>5</sup>. Le point de départ est l'idée selon laquelle le latin, en dehors de *l'accusativus cum infinitivo*, ne possède qu'une seule configuration, de type corrélatif, reliant une principale contenant un antécédent (explicite ou non) et une subordonnée adjointe à la principale (par opposition à "régie" par une tête lexicale appartenant à la principale). Cette subordonnée est introduite à quelques exceptions près (comme *si*) par un relatif dont la flexion casuelle guide, en fonction de l'antécédent, l'interprétation sémantique<sup>6</sup>, sans qu'il y ait nécessairement une correspondance directe avec nos constructions actuelles. En d'autres mots, les subordonnées du latin seraient, catégoriellement, des « nominalisations ». Le schéma (5) en est une représentation possible, illustrée par (6) :

(5) [V (X)] [<sub>RELATIF</sub> QU-]

(6) Ciceron, *Inv* I, II, 15, [Concessio est cum reus [*non id*]] [*quod factum est defendit*] (*apud* Juret 1926 : 316)

lit. 'Plaider coupable est quand [on est] l'accusé *non cela [le fait] que* ce qui a été fait soit justifié'

*Un accusé ne peut plaider coupable tout en justifiant ce qu'il a fait*

L'élément X est, lorsqu'il est phonétiquement réalisé, un démonstratif neutre (*id, hoc*, par exemple), introduit par un verbe ou une préposition, tandis que le relatif constitue une liste dont la richesse cache, à première vue, l'unicité paradigmatique (*quod, quia, quoniam, cum < QUOM, quando, quomodo, quin, etc*), *ut* étant lui même de nature relative. Le classement moderne de la subordination latine n'est que le résultat de la tendance (malheureusement très difficile à éviter) à attribuer à la phrase de la langue source la structure grammaticale de la traduction. Ceci nous a poussé à ranger *quod* ou *ut* en autant de classes que de traductions, lorsqu'il va de soi que pour les locuteurs de l'époque il n'y avait qu'un item qui était interprété en fonction de la saturation propositionnelle acceptée ou requise par l'antécédent. Qui plus est, les formes ayant passé directement aux langues romanes (*quando, quomodo, si*) peuvent encore produire le même effet de flou catégoriel. Preuve en est qu'une

---

<sup>5</sup> Il va de soit que ce qui a été argumenté avec des milliers d'exemples tout au long de 400 pages ne saurait l'être dans une dizaine, d'autant plus que le texte de 2002 s'attache fondamentalement à l'évolution en espagnol. Ce qui m'intéresse ici, c'est de faire un premier test, au delà des impressions superficielles, sur la potentielle pertinence romane de ces hypothèses, notamment pour ce qui est du français. D'autant plus que cela pourrait mettre en évidence le besoin d'en affiner certaines parmi elles.

<sup>6</sup> Une telle caractérisation est, par ailleurs, cohérente avec les descriptions de Juret (1926 : 309 et sq.), ainsi qu'avec la description de Muller (1995 : 11) de la syntaxe des complétives du latin. Par ailleurs, Muller (1995) s'occupe en particulier des traces de ce schème corrélatif en français moderne.

subordonnée introduite par *quand* peut neutraliser la différence structurale entre complétive et temporelle :

(7) Je n'aime pas quand tu arrives dans cet état

Le passage du latin aux dialectes romans peut être divisé en deux phases dont les manifestations (comme tout ce qui relève de la diachronie) se télescopent :

1) Passage du latin classique au roman commun :

Le paradigme des relatifs suit l'ensemble de la classe nominale dans la disparition du cas morphologique. Par conséquent, la plupart des formes convergent dans un *que* qui, tout en gardant son caractère anaphorique, a perdu son caractère nominal relatif. Nous arrivons là à la proposition-*que* primitive romane qui garde la configuration unique latine mais qui perd l'instruction sémantique de type paradigmatic. C'est le contenu saturable de la principale et la flexion modale et temporelle de la subordonnée qui vont guider l'interprétation. Nous aurons ainsi :

(8) [V (X)] [<sub>ANAPH</sub> *que*...]

Cette configuration, par ailleurs récursive, produit des constructions où nous devons, de notre point de vue moderne, faire des choix structuraux qui ne se présentaient sûrement pas en tant que tels aux locuteurs de l'époque. Ceci est plus facile à comprendre si nous examinons des passages un peu plus complexes que ceux où il semble uniquement qu'il "manque" quelque chose avant *que*. Par exemple :

(9) *Eneas* 1927-1928 : El m'a ce dit *que* el fera / *que* li vaseus retournera

Nous pouvons représenter (9) à partir de (8) de la façon simplifiée suivante :

(9') [v el m'a [x ce<sub>i</sub>] dit] [que<sub>i</sub> [v el fera (x Ø)<sub>j</sub>] ] [que<sub>j</sub> li vaseus retournera]

Faire un choix entre une lecture complétive ou une lecture consécutive de la dernière proposition relève de notre interprétation et non pas de la configuration. Comparons avec le deuxième cas :

(10) *Eneas* 593-595 : ça nos an a a toi tramis / *que* soit segurs en ton païs, / *qu'il* nen ait garde de ta gent

Dans ce cas, *ça* est l'antécédent saturable de la première proposition-*que*, mais pour la deuxième nous avons trois possibilités : soit *ça* est encore l'antécédent, soit c'est le contenu propositionnel saturable de *segurs*, soit il n'y a pas de contenu propositionnel à saturer et nous faisons une interprétation par inférence consécutive. Mais tout cela n'est, bien entendu, qu'un problème de linguistes. Les locuteurs de l'époque comprenaient vraisemblablement sans ambiguïté le sens, bien que nous ne puissions jamais avoir la certitude qu'ils le faisaient de la même façon que les lecteurs entraînés modernes.

Voici donc l'hypothèse proposée pour cerner cette première phase :

(H<sub>1</sub>) Le système de subordination primitif du roman commun possède une configuration spécifique qui diffère qualitativement de celles des

dialectes et langues modernes mais qui peut être toujours interprétée comme l'une d'entre elles. Une proposition-*que* anaphorique établit, avec une principale, une relation d'adjonction sans qu'il existe de lien syntaxique avec l'un des membres de la principale et est interprétée en fonction des éléments saturables de cette dernière.

Ainsi, lorsque la principale contient un verbe à contenu propositionnel non saturé, il y aura (pour nous) une interprétation proche de la complétive ; si elle contient un nom à référence spécifiable, on peut en faire une interprétation adjectivale ; enfin, lorsqu'il n'y a pas d'élément directement saturable, nous faisons une interprétation adverbiale guidée par les inférences possibles (cf. les exemples 1-4). Nous ne pouvons pas, malheureusement, nous arrêter ici pour examiner toutes les particularités syntaxiques (et sémantiques) de l'ancien français pouvant découler de la configuration (8), comme nous l'avons fait dans Barra-Jover (2002 : 61-190) pour l'ancien espagnol<sup>7</sup>.

## 2) Passage aux dialectes romans

L'hypothèse (H<sub>1</sub>) implique que, du point de vue configurationnel, le roman commun n'est que la continuation de la construction latine et que le vrai saut qualitatif se produit entre le roman commun et l'évolution et fragmentation progressive des dialectes romans. Il est, en effet, facile d'admettre que nombreuses sont les constructions avec *que* de l'ancien français devenues rares en moyen français et inattestables en français classique et moderne.

J'insiste sur l'idée de saut qualitatif car il ne me semble pas pertinent de décrire ce passage comme une transformation du système primitif graduelle et uniquement fondée sur l'enrichissement du *que*. Il s'agirait plutôt de l'apparition d'un nouveau système qui coexiste avec le primitif jusqu'au moment où ce dernier devient périphérique. Le nouveau système peut être dérivé d'une règle émergente (cf. Barra-Jover 2009 et 2010 pour une approche indéterministe et anti-téléologique de l'émergence des nouvelles règles) :

(11) Toute subordonnée introduite par *que* doit être régie par une tête lexicale de la principale.

Ce qui rend légitimes les trois structures suivantes :

- (12) a. [V [ proposition-*que* ] ]  
b. [N [ proposition-*que* ] ] (alignée avec les relatifs *qui*, *lequel*)  
c. [Prép / Adv [proposition-*que* ] ]

Lorsque la règle (11) s'impose, les phrases produites à partir de (8) qui ne peuvent pas être réanalysées à partir de (12a-c) deviennent

---

<sup>7</sup> Comme cela a été déjà dit, la casuistique mériterait plus de détail. L'essentiel est que nous attribuons une explication configurationnelle à des effets sémantiques traditionnellement attribués au *que* lui-même (cf. Buridant 2000 : 564-566) et ceci sans entrer en contradiction avec ces descriptions.



agrammaticales, comme c'est le cas de (4-8). Pour ce qui est de (12c), une version informelle nous aide à réaliser à quel point elle change radicalement l'optique de l'analyse. Face à un exemple du XV<sup>e</sup> siècle comme le suivant :

(13) Villon, *Test 1116-1117* : Ung long tabart et bien cachant / Pour les mussier, *qu'on ne les voye*

ce n'est pas la préposition *pour* qui pourrait venir s'ajouter, par analogie, au *que* de la proposition *qu'on ne les voye*, mais la proposition-*que* qui doit pouvoir devenir, moyennant des contraintes syntaxiques, le complément de la préposition *pour*. Ceci nous permet au moins d'envisager que ce n'est pas le fait que Villon (comme tous les autres) utilise très fréquemment (cf. l'exemple même) *pour* + Inf qui rendra accessible la nouvelle séquence à cette auteur.

Nous nous concentrerons, dans ce qui suit, sur l'émergence de ces structures [Prép / Adv + proposition-*que*] avec pour objectif de mettre en évidence les contraintes agissant sur leur bonne formation. Et sans oublier que, parmi les dialectes romans, les dialectes d'oïl affichent une particularité devant être isolée : la formation et l'extension d'une nominalisation [*ce* [proposition-*que*]] qui intervient dans le processus qui nous occupe.

## 2.2 Conditions de légitimation de [Prép / Adv [proposition-*que*]]

Dans Barra-Jover (2002) sont proposées deux hypothèses permettant d'expliquer la légitimité, à n'importe quelle époque, d'une séquence [Prép / Adv [proposition-*que*]]. Ces hypothèses reposent sur un postulat : les structures syntaxiques ne sont pas des configurations abstraites où s'insèrent des items lexicaux, mais le résultat de l'expression des propriétés des items lexicaux. Autrement dit, la possibilité de *sans* + proposition-*que* n'est pas légitimée par l'existence d'une configuration abstraite Prép + proposition-*que*, mais par les propriétés sélectionnelles acquises par *sans* et celles exigées par la proposition-*que*.

Il faudrait, avant de continuer, accepter une autre hypothèse auxiliaire (cf. Barra-Jover 2007 : 109), à savoir, qu'il existe une différence entre des innovations triviales et des innovations non triviales :

a) Une innovation triviale produit une séquence pouvant être grammaticale à n'importe quel moment et dans n'importe quelle langue possédant le trait concerné car elle n'implique qu'un changement local et contingent. Par exemple, la fréquence plus grande de telle où telle configuration, l'élargissement des propriétés sélectionnelles sémantiques (non catégorielles) d'un verbe ou d'une préposition (par exemple, qu'un verbe ou une préposition qui ne le faisaient pas avant puissent sélectionner des noms d'événement ou abstraits), l'extension contextuelle d'une entrée lexicale au détriment d'une autre, la réalisation phonétique différente d'un morphème, l'apparition d'un nouvel allophone pour un phonème, etc.

b) Une innovation non triviale produit une séquence qui serait agrammaticale dans un autre temps ou dans une autre langue possédant le même trait concerné, c'est-à-dire qu'elle implique un changement

substantiel dans la grammaire. Par exemple : le fait qu'un nom puisse apparaître dans tous les contextes sans marque de cas à partir d'un moment donné, qu'un verbe inaccusatif (IRE, VENIRE) avec un réseau thématique propre puisse devenir un auxiliaire, que la séquence [verbe + objet + prédication seconde] puisse apparaître sans accord entre les deux derniers et devenir un temps composé [Aux + V + Objet], que les prépositions et les adverbes puissent régir une proposition-*que*, qu'un allophone d'un phonème X devienne l'allophone d'un phonème Y, etc.

Cela étant accepté, nous pouvons envisager une méthodologie où les changements non triviaux (règles émergentes) sont expliqués à partir d'un cumul non téléologique de changements triviaux<sup>8</sup>, ce qui nous permet de revenir à la question qui nous intéresse, à savoir, quels sont les innovations triviales qui déterminent qu'une préposition ou un adverbe puissent régir une proposition-*que* (innovation non triviale). Voici, en premier, l'hypothèse concernant les prépositions :

- (H<sub>2</sub>) Une préposition peut régir une proposition-*que* si :
- a. Elle peut sélectionner un Groupe Nominal défini dont la tête nominale implique une dimension temporelle [Condition du SDéfT].
  - b. Elle a une interprétation sémantique paradigmatiquement stable et indépendante de l'élément régi [Condition de la stabilité sémantique].

Quelques commentaires aideront, je l'espère, à comprendre que l'hypothèse (H<sub>2</sub>) procède d'un travail empirique dont les résultats sont conceptuellement interprétables (et cohérents), plutôt que d'une quelconque "illumination" étayée par quelques exemples "heureux".

La proposition-*que* n'est pas, en français, une catégorie nominale accédant à n'importe quel contexte nominal, comme c'est le cas de la nominalisation [*ce* [proposition-*que*]]<sup>9</sup>. Le *que* introduisant une proposition est une sorte d'opérateur anaphorique qui permet d'établir un lien entre une phrase et un autre terme autrement que par le biais du cas. S'il s'agissait d'un simple rapport de cas, la séquence \**douter de que* devrait être possible, comme l'est *douter de ce que*. Autrement dit, devant *douter que* nous ne saurions dire que la proposition-*que* reçoit un cas syntaxique quelconque (objet ou régime)<sup>10</sup>. Les traits permettant un lien et portés par ce *que* sont les traits correspondant à la phrase construite autour d'un verbe, autrement dit, une dimension temporelle avec la structure

<sup>8</sup> On peut voir dans Barra-Jover (2010) un exemple de l'application de cette méthodologie à l'évolution du pluriel nominal du français.

<sup>9</sup> C'est pourquoi il ne me semble pas pertinent de banaliser la présence / absence du démonstratif, comme le font Lardon et al. (2009 : 248), en suivant la pratique qui découle de l'hypothèse de Herman, et de réduire ainsi *pour que* au rôle de simple variante (phonétique ?) de *pour ce que*. Il en va de même pour *sans ce que* et *sans que*. Autrement dit, la notation *prép (ce) que* masque la complexité de l'évolution ainsi que les propriétés de [*ce* [*que*...]]. Cf., à ce propos, Pierrard (1995) et Combettes (2006).

<sup>10</sup> La suggestion de Le Goffic (2008 : 56) d'y voir une "préposition masquée" ne relève que de la projection sur la syntaxe des interprétations sémantiques, dans la mesure où la possibilité d'utiliser le clitique *en* pour récupérer la proposition (*j'en doute*) n'en est pas une preuve formelle. Par contre, l'impossibilité d'une coordination comme la suivante prouve qu'il s'agit de deux constructions différentes, ce qui n'est pas le cas avec [*ce* [*que*...]] :

- (i) \*Je doute de ses intentions et qu'il tienne parole
- (ii) Je doute de ses intentions et de ce qu'il tienne parole

actantielle qu'elle véhicule. Appelons ces traits T. *Douter* peut régir une proposition-*que* parce qu'il peut être saturé par des traits T. Il en va de même pour *il y a trois ans*, qui peut régir une proposition-*que* dans *il y a trois ans que je ne le vois pas*, sans que l'on puisse dire qu'il existe entre les deux constituants un rapport d'attribution de cas. Si nous acceptons cela, nous pouvons comprendre le fondement de la condition du SDéFT. En effet, seulement un nom comportant une dimension temporelle, comme *chute* ou *concert*, lorsqu'il est la tête d'un groupe nominal défini, comme *la chute*, contient les traits T : outre la dimension temporelle, ce groupe nominal comporte une structure actantielle actualisée (il y a un X qui chute). Lorsqu'une préposition a accès à ce type de GN (ce qui ne va pas de soi historiquement), elle serait donc en mesure de régir une proposition-*que*. C'est le cas de *sans* ou de *pour* en français moderne : *sans son aide*, donc *sans qu'il m'aide* et *pour sa promotion*, donc *pour qu'il soit promu*. L'intuition tout à fait compréhensible qu'il y a un lien causal direct entre prép + proposition-*que* et prép + infinitif est infondée (et nous voyons que l'histoire nous le prouve), dans la mesure où l'infinitif ne remplit pas les traits T et qu'il est plutôt le corrélat d'un nom sans détermination. Par ailleurs, *dès que* est possible sans que *dès* + infinitif le soit, *après* ou *avant* + infinitif sont tardifs par rapport à *après / avant que*.

Mais cette première condition n'est pas suffisante, ce qui nous amène à la deuxième condition : la préposition doit avoir une interprétation sémantique paradigmatiquement stable et indépendante de l'élément régi. Par exemple, l'interprétation de *sans* ne change pas substantiellement dans *il y a été introduit sans toi / sans surprise / sans l'intervention du ministre / sans la cravate*. Mais celle de *par* change dans *il y a été introduit par toi / par surprise / par l'intervention du ministre / par la fenêtre*. Il est facile de constater que, tout en remplissant la condition SDéFT (par exemple, *par ton intervention*), *par* n'a jamais dans l'histoire du français régi une proposition-*que*. Précisons que le terme "paradigmatiquement" fait référence aux contextes où l'interprétation de la préposition ne dépend pas du prédicat dans lequel elle apparaît. Par exemple, dans *il me prend pour un ignare*, *pour* n'affiche pas son sens paradigmatique<sup>11</sup>.

Outre son adéquation aux données historiques (cf. *infra*), la condition de la stabilité sémantique est conceptuellement interprétable. Une préposition qui possède un large éventail d'interprétations sémantiques ne pourrait être spécifiée que grâce aux traits du GN régi. Ainsi, *par* pouvant avoir des interprétations temporelles, spatiales, agentives, instrumentales, causales et autres, il est requis que le constituant régi apporte les traits nominaux spécifiques. Or, la proposition-*que* ne portant pas de traits nominaux, elle n'est pas interprétable par rapport à eux, ce qui ferait que la préposition reste non spécifiée sémantiquement et que l'énoncé soit incompréhensible. Comme nous allons le voir, ce point est essentiel pour résoudre l'énigme de la si tardive apparition de *pour que*. Signalons, pour élargir le tableau, que les

---

<sup>11</sup> Les SPrép avec des emplois paradigmatiques stables affichent, par conséquent, une mobilité positionnelle qui manque aux autres.

deux conditions sont remplies par d'autres prépositions pouvant régir la proposition-*que*, par exemple, *dès*, *pendant*, *sauf* ou *selon*.

Quant aux adverbes, voici l'hypothèse les concernant :

(H<sub>3</sub>) Un adverbe peut régir une proposition-*que* si :

- a. Il a des emplois anaphoriques
- b. Il a portée sur l'ensemble de la phrase

Quelques explications s'avèrent à nouveau pertinentes. Un adverbe (ou locution équivalente) est en emploi anaphorique lorsque son interprétation est reliée à un contenu propositionnel désignant un événement. Prenons un énoncé comme *qu'est-ce qu'on fait maintenant ?* Cette phrase peut être dite dans deux situations : deux enfants sont en train de jouer et ils ne trouvent, à un moment donné, rien à faire ; ou deux enfants sont en train de jouer et ils cassent un vase. Dans le deuxième cas, *maintenant* n'est interprétable qu'en fonction de l'événement précédent : on pourrait dire qu'il possède un trait T "saturable". Cette saturation peut donc être opérée par une proposition-*que*, comme c'est le cas dans *qu'est-ce qu'on fait maintenant qu'on a cassé un vase*. Nous constatons à nouveau qu'il n'y a pas de relation de cas entre l'adverbe et la proposition et que la construction est plutôt comparable au type *il y a trois mois que je ne le vois pas*. L'exemple de *maintenant* nous permet, par ailleurs, de faire deux constatations : la première, que ce sont les adverbes de temps qui peuvent avoir accès à cette sorte de contexte ; la deuxième, qu'ils établissent un lien entre deux événements, ce qui peut toujours donner lieu à une inférence d'ordre causal ou autre. Mises ensemble ces deux constatations nous aident à mieux comprendre que les séquences *adv + que* du français, tout en portant de multiples nuances sémantiques, ont le plus souvent une source temporelle (comme, par exemple, *puisque*). En outre, nous pouvons mieux comprendre pourquoi *aussitôt* admet la proposition-*que* tandis que *bientôt* ou *vite* ne le font pas.

La deuxième condition concernant la portée est nécessaire pour expliquer des cas ponctuels où la première peut nous amener à une mauvaise prédiction si nous avons un adverbe apparemment anaphorique qui n'admet pas la proposition-*que*. Je ne ferai que l'ébaucher ici. Il y a trois adverbes aspectuels en français, *déjà*, *encore* et *toujours*, qui peuvent être interprétés comme anaphoriques. Pourtant, ils ne le sont pas directement, mais moyennant le verbe qu'ils modifient, dans la mesure où ils n'ont pas de portée sur l'ensemble de la phrase. Une façon courte et efficace d'illustrer la pertinence de ces observations est de faire remarquer le deuxième contexte où peut apparaître *encore*. Par exemple :

(14) Un long texte (...) souligne la complexité de l'organisation interne du temple et l'importance numérique de la classe des prêtres, et *encore* ne mentionne-t-il pas tous les noms de prêtres et prêtresses<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Philippe Derchain, *La religion égyptienne*. In : *Histoire des religions I\**, Paris : Gallimard, 94.

Dans ce type de contexte *encore* n'est pas sous la portée du verbe, il est anaphorique et il a une nuance concessive. Et c'est exactement dans ces conditions qu'il accepte la proposition-*que* :

(14') Il ne mentionne pas tous les noms des prêtres, *encore* qu'il souligne la complexité de l'organisation interne du temple...

Bien que sommaire, ce qui précède me semble suffisant pour passer à la lecture diachronique des deux hypothèses émises.

### 3. Analyses diachroniques

La vérification d'hypothèses comme les précédentes est aisée lorsque l'on dispose de locuteurs compétents prêts à répondre à un questionnaire. Il va de soi que nous devons nous contenter, en diachronie, d'indices desquels il faut savoir retirer le plus d'information possible. Dans le cas qui nous occupe, le recours à un hypertexte ne me semble pas la meilleure procédure initiale, bien qu'elle puisse être ultérieurement un outil de confirmation<sup>13</sup>. Nous allons procéder en partant de l'idée selon laquelle, pour une époque passée, le seul objet auquel nous pouvons avoir accès est une grammaire individuelle ou idiolecte, jamais une grammaire sociale (cf. Barra-Jover 2007). En peu de mots, sauf pour des cas très généraux, aussi bien la question "pouvait-on dire X à l'époque Y ?" que sa réponse ne veulent pas dire grand-chose lorsque l'on n'a que des *scripta*. C'est pourquoi, il est préférable de reformuler nos (H<sub>2</sub>) et (H<sub>3</sub>) comme un conditionnel testable sur un idiolecte :

Si, pour X = Prép ou Adv, on trouve X + proposition-*que* dans un texte donné, dans ce même texte X doit apparaître au moins une fois dans les conditions décrites dans (H<sub>2</sub>) ou (H<sub>3</sub>).

Il est inutile de nous attarder sur le caractère conventionnel du test ainsi que sur ces risques, même lorsque la quantité de texte analysée est conséquente, d'autant plus que c'est là que réside son intérêt. Soulignons uniquement que l'implication va dans un sens et pas dans l'autre, bien que la persistance dans plusieurs textes des conditions réunies dans les hypothèses et l'absence de X + proposition-*que* puissent affaiblir leur vraisemblance.

Étant donné que le cadre étroit d'un seul article ne permet que d'ébaucher le potentiel des hypothèses, nous nous bornerons ici à quelques remarques sommaires concernant les adverbes afin de pouvoir nous concentrer un peu plus sur les deux prépositions affichant les évolutions apparemment les plus capricieuses.

---

<sup>13</sup> En effet, je ne suis pas parti d'une liste préalable d'items à vérifier, car c'est la lecture de tel ou tel texte qui a mis en évidence les corrélations à tester. C'est pourquoi, cette première phase du travail est uniquement fondée sur l'examen direct des textes répertoriés dans la bibliographie.

### 3.1 Adverbiaux

Nous allons traiter sous cette étiquette les adverbes comme *puis*, les locutions comme *d'abord* et les adverbes/prépositions comme *devant*. Il s'agit uniquement de proposer ici quelques exemples simples prouvant le lien idiolectal existant entre l'emploi d'une construction Adv + proposition-*que* et l'emploi anaphorique du même adverbe pour des cas déjà évoqués dans l'introduction.

Certains auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle utilisent *d'abord que* dans le sens 'aussitôt' (15 et 17). Il est possible de constater (si l'on évite la lecture anachronique moderne) que ces mêmes locuteurs font aussi un emploi de la locution qui reprend anaphoriquement un événement (16 et 18). Par exemple :

(15) Molière 121 : Un laquais ôte les assiettes de Sganarelle *d'abord qu'il* y a dessus à manger

(16) Molière 109 : Ah ! monsieur Dimanche, approchez. Que je suis ravi de vous voir, et que je veux de mal à mes gens de ne vous pas faire entrer *d'abord* ['aussitôt que vous êtes arrivé']

(17) Lafayette 212 : *D'abord qu'elle* fut à Blois, où la Cour était alors, monsieur de Nemours ne put s'empêcher d'avoir de la joie de savoir qu'elle était dans le même lieu que lui

(18) Lafayette 188 : Monsieur de Guise parut avec de l'incarnat et du blanc. On ne savait *d'abord* ['aussitôt qu'il parut'] par quelle raison il avait ces couleurs.

Par ailleurs, on trouve, chez Lafayette, la même corrélation pour une forme plus "personnelle" :

(19) Lafayette 106 : Il me semble aussi, ajouta-t-il, que je prendrais mal mon temps de faire ce voyage *présentement que* le roi d'Espagne fait de si grandes instances pour épouser cette reine

(20) Lafayette 225 : Ne m'en dites pas davantage, lui dit-elle ; je vois *présentement* par où vous avez été si bien instruit

Un autre cas évoqué est celui de *devant que* temporel encore possible au XVII<sup>e</sup> siècle. Et nous constatons, à nouveau, la corrélation idiolectale avec l'emploi anaphorique (22) ou avec l'emploi temporel dans la séquence Prép + SDéf (24 et 26):

(21) Corneille v.599 : Et *devant qu'il* soit peu nous en verrons l'effet

(22) Corneille v.1760 : Se trouvent à la fin amis comme *devant*

(23) Lafayette 208 : Le soleil était levé *devant qu'il* pensât à se retirer

(24) Lafayette 211 : il prit la poste, afin d'y arriver *devant* lui

(25) La Fontaine I.8/5-6 : Et *devant qu'ils* fussent éclos, / Les annonçait aux matelots

(26) La Fontaine VI.11/1-2 : L'Âne d'un Jardinier se plaignait au Destin / De ce qu'on le faisait lever *devant* l'aurore

Un dernier exemple révélateur du lien entre les deux emplois est celui de *puis*. Il a été déjà signalé que le passage du sens temporel à un autre sens orienté par une inférence est toujours possible dans les contextes qui nous occupent ici. Dans le cas de *puis*, il s'agit d'une inférence établissant

une séquence causale, attestable depuis l'ancien français et qui donne lieu à la construction *puisque*<sup>14</sup>. Ce qui m'intéresse pour l'instant c'est de faire observer comment un auteur du XIII<sup>e</sup> siècle qui garde encore bien nette l'interprétation temporelle de *puisque*, le fait aussi avec *puis* :

(27) Pseudo-Turpin 3/10 : Ce sont les cités que Karles maudist *puis* qu'il les out conquises

(28) Pseudo-Turpin 3/8 : Autre roi de France et autre ampereor conquistrent (...) une partie des cités qui devant vos sont nommees, qui *puis* furent remeneez a la loi des peens

Comme je l'ai dit, cet aspect évolutif n'est ici qu'ébauché, tant il peut soulever des questions exigeant bien plus de précisions, notamment en ce qui concerne les prépositions/adverbes<sup>15</sup> et l'interprétation plus ou moins radicale que l'on peut faire de l'idée selon laquelle une configuration Adv + proposition-*que* ne peut être produite que s'il existe un emploi autonome la légitimant de l'adverbe<sup>16</sup>.

## 3.2 Prépositions : *sans* et *pour* + proposition-*que*

### 3.2.1 *Sans*

Constatons d'emblée que l'on trouve déjà sans trop de mal dans un même texte du XII<sup>e</sup> siècle *sans* + Inf, *sans* + N et *sans* + [*ce que...*]:

(29) *Eneas* 2052 : et deguerpis sanz oir Cartage

(30) *Eneas* 36-37 : Comanda li, sanz demorance / s'en tort, ainz quel pregnant li Gré...

(31) *Eneas* 714-715 : sanz ce que nus d'als l'oïst dire, / conoissoient trestuit lo roi

Comme nous l'avons dit, la nominalisation [*ce [que..]*] semble avoir toujours eu les mêmes propriétés distributionnelles qu'un nom par rapport aux prépositions. Nous ne trouvons pourtant pas *sans* + proposition-*que* en ancien français. L'hypothèse (H<sub>2</sub>) pose, en effet, comme condition première la possibilité, pour *sans*, de régir un SDéf avec un nom d'événement (SDéfT) et il est certain que le caractère négatif de *sans* rend d'emblée ce régime moins probable. Par ailleurs, le peu de fois qu'on la

---

<sup>14</sup> Un autre cas ne manquant pas d'intérêt mais qui, à cause de sa complexité, ne sera que mentionné ici, concerne *cependant*, dans la mesure où l'évolution sémantique de son sens temporel anaphorique en emploi libre vers un sens concessif non anaphorique (malgré les apparences) a provoqué le caractère archaïque de la construction avec proposition-*que* laquelle reste uniquement interprétable à partir du sens anaphorique temporel.

<sup>15</sup> En effet, il y a intérêt à savoir si dans un cas comme *après que* ou *depuis que* la capacité à régir vient de l'un ou de l'autre des emplois ou d'une sorte de croisement. Par exemple, le fait qu'il existe un emploi adverbial pourrait répondre à la question de Combettes (2006) concernant l'impossibilité des séquences comme *\*après ce que* ou *\*depuis ce que*, dans la mesure où [*ce [que..]*] semble n'apparaître qu'avec les prépositions "pures", c'est-à-dire sans emplois adverbiaux.

<sup>16</sup> Par exemple, *lorsque* existe bel et bien actuellement sans que *lors* existe en emplois autonomes. Mais, outre l'existence de la séquence *dès lors*, il faudrait discuter à quel point la nominalisation *lors de* + GN peut être une source de légitimation, ce qui mérite bien plus qu'un paragraphe ou deux.

trouve avec un déterminant défini avec des noms autres que les noms d'événement, c'est dans le sens de 'sans compter X'<sup>17</sup>, ce qui revient à dire que même la condition de la stabilité sémantique n'est pas remplie. Il faut attendre le moyen français pour trouver un auteur qui utilise *sans* + proposition-*que* avec, par ailleurs, assez d'occurrences pour garantir qu'il ne s'agit pas d'un accident<sup>18</sup> :

(32) Orléans *Ballades* 33/12-13 : Je vous dy, *sans que* plus le celle, /  
Qu'elle vient par deça la mer

C'est précisément chez Orléans que nous trouvons ces cas si difficiles de SDéfT avec un sens paradigmatique stable :

(33) Orléans *Bal.* 94/2-3 : Bien eschauffé, *sans le feu amoureux*, / Je voy  
bien cler, ja ne fault c'on me maine  
(34) Orléans *Rondeaux* 287/8-9 : C'est trop plus notre avantaige /  
D'estre *sans sa compaignie*  
(35) Orléans *Rond.* 311/5-6 : [Q]uoy que Soucy m'ait arrêté / *Sans son  
congié* je m'y envoiz

Et ce n'est peut-être pas un hasard que cet auteur n'utilise pas *sans ce que*, bien qu'il se serve de *sans ce* :

(36) Orléans *Rond.* 10/1 : *Sans ce* le demourant n'est rien

Je n'oserais dire que cela est une démonstration, d'autant plus que deux autres textes chronologiquement proches qui pourraient avoir confirmé ou infirmé l'hypothèse sont trop courts<sup>19</sup>. Ainsi, Garençières (1389) utilise une fois *sans que*, bien que *sans* + SDéfT soit absent :

(37) Garençières B 21-A/23-24 : Que je languisse par faulte de confort,  
*sans que* son cueur soit envers moy piteux.

En revanche, Villon fait le contraire :

(38) Villon *Test.* 755-757 : Certains laiz, l'an cinquante six, /  
Qu'aucuns, *sans mon consentement*, / Voulurent nommer Testament

Mais il s'agit, tout de même, d'un résultat à bilan positif dans la mesure où Villon ne contredit pas l'hypothèse et que seul Orléans nous offre un échantillon d'une taille conséquente. Ce qui est plus intéressant, c'est d'avancer dans le temps et de constater que *sans que* ne s'implante pas facilement. Bien au contraire, le fait qu'un auteur comme Orléans l'utilise ne veut pas dire que d'autres puissent, à son instar, le faire ultérieurement dans la mesure où ils peuvent ne pas remplir les conditions. Même un siècle plus tard, Commynes (dont un fragment de 300 pages a fait l'objet du test), se sert de *sans* dans les contextes anciens : avec infinitif, avec nom sans détermination, avec quantifieur négatif. Il le fait aussi avec *sans ce que*. Par exemple :

---

<sup>17</sup> Cf. Moignet (1973 : 224) ou Ménard (1988 : 290). Le premier propose l'exemple :  
*Mort Artu* 69, 7 : Il regarderent qu'il porent bien estre quatre cens chevalier, sanz les  
escuiers et sanz les autres...

<sup>18</sup> Cf. aussi Orléans *Ballades* 47/14, 61/23-24 ; *Rondeaux* 153/8, 189/10, 198/7 et 11,  
264/8, 266/6 et 321/6.

<sup>19</sup> Par ailleurs, tous les deux utilisent *sans ce que* (Villon *Lais* 20 et 35, Garençières  
*Ballades* 10/12 et 16/23)



(39) Commynes 258 : et estoient ceulx de dedans tous a descouvert sur la muraille, *sans ce que* on leur tirast (cf. aussi, 180, 280, 301, 319)

Nous ne trouvons pas, cependant, des cas de *sans que* bien qu'il y ait deux occurrences de la construction *sans* + SDéfT

(40) Commynes 223 : mais que *sans ce mariage* et veoir ceste declaration, il ne s'i ouseroit mettre (cf. aussi, 277)

Néanmoins, il se sert aussi de *sans* + SDéf dans le sens 'sans compter'<sup>20</sup>, la condition de la stabilité n'étant donc pas entièrement remplie, ce qui pourrait contribuer à expliquer l'absence de *sans que* dans le fragment retenu et peut-être dans le reste du texte.

Pourtant, quelques décennies plus tard et par la suite, l'emploi de *sans que* semble bien implanté et, à chaque fois que nous le trouvons dans un texte, la condition du SDéfT est remplie (mis à part le fait que la fréquence des deux constructions augmente et que *sans ce que* disparaît). Par exemple, (pour chaque auteur les exemples suivent l'ordre 1) *sans que* et 2) condition SDéfT) :

(41) Navarre 138 : ... osterent ceste pauvre vielle d'entre les mains du marchand, *sans que* jamais elle peust sçavoir l'occasion pourquoy il l'avoit ainsy tormentée (cf., aussi, pp. 109, 140, 143)

(42) Navarre 140 : et se fait coqu soy mesme *sans la honte de sa femme* (cf. aussi pp. 122, 145)

(43) Montaigne 43 : Toutesfois il se passera plusieurs jours, et des mois, *sans que* je les employe (cf. aussi pp. 28, 52)

(44) Montaigne 17 : ... faisoit conscience de tuer un Tyran ou ses complices *sans les formes de la justice* (cf. aussi, pp. 17, 42, 82, 97)

(45) Corneille v. 437-438 : Et me suis vu charmer quantité de princesses / *Sans que* jamais mon cœur acceptât ces maitresses (cf. aussi, v. 523)

(46) Corneille v. 647 : On n'en saurait unir *sans ses avis secrets* (cf. aussi, v. 979, 1714)

### 2.2.2 Pour

L'histoire de *pour que* est, nous l'avons vu, encore plus longue et apparemment inexplicable à partir de raisons internes. Nous allons, cependant, voir que l'hypothèse (H<sub>2</sub>) nous aide, à nouveau, à la comprendre. *Sans* posait avant tout l'obstacle de la condition du SDéfT, tandis que *pour* pose le problème de la stabilité sémantique.

La préposition est très bien implantée depuis l'ancien français dans tous les contextes possibles (+Inf, +N/Pron, +*ce que*) à l'exception de *pour* + proposition-*que*. Si, pour faire court, nous partons du moyen français, nous constatons que la condition du SDéfT est bien remplie et même dans des contextes à interprétation finale. Par exemple :

(47) Orléans 77/21-22 : En bissacs plains de souvenace / *Pour leur simple provisïon*

(48) Garençières 24-A/5-6 : Si ne m'en sçay en quel mestier / Mettre *pour mon allegement*

---

<sup>20</sup> Par exemple, "car, sans ses subjectz et aulcuns Anglois qu'il avoit en bon nombre, il estoit venu de nouveau beaucoup gens du pays de Piedmont" (p. 346).

Or, lors de la transition vers le français classique et malgré la présence massive de *pour* + INF à sens final, *pour que* semble être tout simplement inaccessible aux auteurs. Un exemple où Commynes insère un nom entre les deux termes nous aide, peut-être, à avoir une intuition de cette impossibilité<sup>21</sup> :

(49) Commynes 286 : Pour lors avoit le Roy envoyé devers l'Empereur Jehan Tiercelin, seigneur de Brosse, *pour travailler* qu'il ne s'appointast avec le duc de Bourgogne et pour faire excuse...

Ce n'est que presque un siècle après que Montaigne offrira les premiers exemples :

(50) Montaigne 3/p.143 : Tout ainsi que je poursuy la communication de quelque esprit fameux, non *pour qu'il m'enseigne*, mais *pour que* je le cognoisse.

Mais, outre le fait qu'il faudra plus de deux siècles pour que la séquence devienne la forme dominante pour l'expression de la finalité (chez Flaubert, par exemple), ses apparitions semblent dispersées de façon capricieuse et sans progression graduelle visible tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle (Corneille, La Fontaine ou Molière l'ignorent, mais Lafayette s'en sert) et le XVIII<sup>e</sup> siècle (Marivaux ne semble pas l'utiliser, Laclos s'en sert largement tandis que Chateaubriand offre des exemples anecdotiques). Les raisons de caractère non syntaxique pouvant être invoquées ne sont guère convaincantes. L'emploi d'*afin que* n'a pas changé depuis l'ancien français et il aurait pu être, au contraire, à la source, d'une analogie par proportion : étant donné qu'il existe *afin de* + Inf et *pour* + Inf, il peut exister *afin que* et *pour que*. Quant à la possibilité que *pour ce que* causal soit une sorte de barrière, il est aisé de constater<sup>22</sup> qu'il tend à disparaître dès la fin du XVI<sup>e</sup>. Restent, bien entendu, les pressions normatives ou les modes de la cour. Mais à la prétendue rivalité linguistique entre Richelieu et Vaugelas qui ne fait que nous renseigner sur la perception de la diffusion, je préfère une question plus linguistique : quelles sont les conditions nécessaires pour que *pour* puisse régir une proposition-*que* au mode subjonctif ?

Le réponse vient, comme annoncé, de la condition de la stabilité sémantique paradigmatique, bien qu'elle ne soit pas facile à cerner, puisque ce qui change, ce sont les contextes que *pour* + SDéfT perd et non pas ceux qu'il gagne. De retour à nouveau au moyen français, nous constatons que *pour* ne possède pas le sens paradigmatique (hors contexte) final actuel. Bien qu'il soit interprété de cette façon avec l'infinitif et avec la plupart des noms et pronoms désignant des entités concrètes, sa lecture peut être aussi bien causale que finale avec les SDéfT et cela en fonction uniquement de l'interprétation du GN régi<sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup> Il est extrêmement difficile de se représenter cette impossibilité mais elle est peut-être comparable à celle ressentie par un locuteur moderne face à quelque chose comme *\*je compte sur que tu le fasses*.

<sup>22</sup> Montaigne l'utilise une fois pour reproduire les propos d'un sot : "en disant : « C'est pour ce qu'il est mon Roy », il luy semble avoir assez dict..." (Montaigne 3/134).

<sup>23</sup> Et cela sans compter qu'il y avait aussi la possibilité d'une interprétation temporelle lui étant inaccessible aujourd'hui :

Cela est plus facile à observer par le locuteur moderne lorsque le SPrép est en tête de phrase, vu que le français actuel ne permet pas d'interprétation causale dans ce cas. Même une expression comme *pour ça*, qui admet une lecture causale dans *c'est pour ça qu'il nous faut beaucoup d'argent*, n'admet que la lecture finale en attaque de phrase : *pour ça, il nous faut beaucoup d'argent*. Cela revient à dire, en élargissant le description, que *pour* a fini par acquérir un sens paradigmatique final, celui qui apparaît toujours sauf dans les cas où son interprétation est reliée à un élément (verbe ou autre) de la principale, tandis que nous trouvons aussi bien en moyen français qu'en français classique<sup>24</sup> des *pour* + SDéfT à interprétation causale dans ce type de positions :

(51) Orléans *Bal.* 111/1-4 : *Pour le haste* de mon passage / Qu'il me couvient faire oultre mer, / Tout ce que j'ay en mon courage / A present ne vous puis mander

(52) Villon Test. 121-122 : Se, *pour ma mort*, le bien publique / D'aucune chose vaulsist mieulx

(53) Commynes 178 : *Pour le doubte* en quoy il se veoit, il fut contrainctz de leur accorder toutes leurs demandes

(54) Commynes 162 : Le duc se retira *pour son ancien eage*

(55) Navarre 106 : La jeune fille qui estoit couchée avecq la mulletiere, *pour la paour* qu'elle avoit eu, s'estoit cachée soubz le lict

(56) Navarre 128 : Mais, eulz, qui *pour le traveil du chemyn* n'estoient lassez, ne *pour froideur de l'eaue* refroidiz, ne aussy *pour le refus* de le femme honteux, se delibererent tous deux la prandre par force

(57) Corneille I/113-114 : Il est vrai, j'ai failli, mais *pour mes injustices* / Tant de travaux en vain sont d'assez grands supplices

(58) Molière 97 : et nous nous voyons obligés, mon frère et moi, / à tenir la campagne *pour une de ces fâcheuses affaires* qui réduisent les gentilhommes à se sacrifier

(59) La Fontaine II.3/1-3 : Un loup disoit que l'on l'avait volé : / Un Renard, son voisin, d'assez, / *Pour ce prétendu vol* fut appelé

Dans les textes cités, ce type d'exemple est récurrent et nous ne trouvons pas *pour que*. Par contre, Montaigne, bien qu'il puisse s'en servir très occasionnellement, offre une grammaire très différente et assez personnelle pour l'époque<sup>25</sup> : d'un côté, il utilise massivement *par* + SDéfT pour la cause en contraste avec *pour* final ; d'un autre, il commence à réserver la position détachée à des *pour* + SDéfT uniquement finaux. Dans un seul exemple (on y parle du fait de renoncer à la chasteté) :

---

Commynes 366 : Pour le temps que je l'ay cogneu, n'estoit point cruel

<sup>24</sup> Bien qu'il se borne à un commentaire laconique, la chose n'échappe pas à Gougenheim (1974 : 219) : "dans ces exemples, nous employerions plus volontiers les locutions prépositives *à cause de* ou *du fait de*."

<sup>25</sup> On ne saurait s'empêcher de citer un passage où il semble exprimer sa conscience de cet apport personnel : "Le maniement et emploite des beaux esprits donne pris à la langue, non pas l'innovant tant comme la remplissant de plus vigoureux et divers services, l'estirant et ployant. Ils n'y apportent point des mots, mais ils enrichissent les leurs, appesantissent et enfoncent leur signification et leur usage, luy apprennent des mouvements inaccoustumés, mais prudemment et ingenieusement. (Montaigne 3/88).

(60) Montaigne 3/83 : Mais, *pour des exemples* de lustre plus vulgaire, est il pas tous les jours des femmes qui, *pour la seule utilité* de leurs maris, se presentent, et *par leur expresse ordonnance*

On peut dire la même chose de Lafayette et Laclos : avec l'extension de *par* ils "libèrent" *pour* des interprétations causales de façon à lui accorder un sens paradigmatique final. Par exemple :

(61) Lafayette 53 : si je m'embarque dans une entreprise chimérique *par le conseil* et *pour le service* de Votre Majesté, je la supplie de...

(62) Laclos 54 : Je t'implore *pour mon bonheur* et surtout *pour mon repos*

(63) Laclos 116 : Ma belle amie, votre honnêteté même vous trahit, *par la sécurité* qu'elle vous inspire

La seule différence c'est que la première n'utilise qu'occasionnellement *pour que* et dans des cas orientés par le contexte, tandis que Laclos, un siècle plus tard le fait régulièrement<sup>26</sup>. Par exemple :

(64) Lafayette 65 : il songea seulement à tâcher de découvrir s'il était assez heureux *pour qu'elle* approuvât la pensée qu'il avait pour elle (cf. aussi, p. 205)

(65) Laclos 43 : Mais on doit sentir que *pour qu'il* fût nécessaire de répondre à tout, il faudrait que l'Ouvrage ne pût répondre à rien (cf. aussi, 60, 67, 93, 97, 117, etc.)

Comme pour le cas de *sans que*, l'implantation générale demande environ deux siècles et est loin de suivre une progression régulière. Bien au contraire, il y a dans cette phase, comme cela a été déjà mentionné, des situations qui ne sont pas faciles à expliquer. Ainsi, avant Laclos, Marivaux (dans le texte, assez long, analysé) rempli parfaitement les conditions pour employer *pour que* mais il ne le fait pas. Après Laclos, Chateaubriand (aussi dans le texte analysé) ne le fait qu'une fois et dans un contexte orienté :

(66) Chateaubriand 221 : nous sortons trop de l'ordre commun *pour que* notre sang fleurisse après nous

### 3. En guise de conclusion

Leur caractère de simple ouverture mis à part, les pages qui précèdent cherchent avant tout à montrer l'intérêt d'une méthodologie tant pour le point de vue syntaxique adopté que pour les procédures servant à valider les hypothèses. En elles mêmes, ces hypothèses ne sont autre chose que des approximations plus au moins aptes à supporter la confrontation avec les données. Leur vraie qualité c'est précisément le fait d'être falsifiables et j'aimerais qu'elles éveillent chez le lecteur ne serait-ce que l'envie de les tester.

### Textes consultés

---

<sup>26</sup> Un détail important, Laclos, qui tient à bien marquer les différents niveaux de français des personnages/scripteurs, fait utiliser la construction à tous.

- [Chateaubriand] François-René de Chateaubriand, *Atala, René, Les Aventures du dernier Abencerage*, éd. P. Moreau. Paris : Gallimard, 1971.
- [Commynes] Philippe de Commynes, *Mémoires*, éd. Joël Blanchard. Paris : LGF, 2001.
- [Corneille] Corneille, *L'illusion comique*, éd. J.-Y. Huet. Paris : Flammarion, 2008.
- [Eneas] Eneas. *Roman du XIIIe siècle*, éd. J.-J. Salverda de Grave. Paris : Champion, 1985.
- [Flaubert] Gustave Flaubert, *Trois Contes*, éd. P.-M. de Biasi. LGF, 1999.
- [Garencières] *Les poésies complètes de Jean de Garencières*, éd. Young Abernathy Neal. Paris : Tournier et Constans, 1952-1953.
- [Laclos] Choderlos de Laclos, *Les liaisons dangereuses*, éd. M. Delon. Paris : LGF, 2002.
- [Lafayette] Madame de Lafayette, *La princesse de Clèves*, éd. Ph. Sellier. Paris : LFG, 1999.
- [La Fontaine] La Fontaine, *Fables*, éd. J.-Ch. Darmon et S. Gruffat. Paris : LFG, 2002.
- [Marivaux] Marivaux, *Le paysan parvenu*, éd. M. Gilot. Paris : Flammarion, 1965.
- [Molière] Molière, *Dom Juan*, éd. J.-P. Collinet, Paris : LFG, 1999.
- [Montaigne] Michel de Montaigne, *Essais*, 3 vols., éd. A. Micha. Paris : Flammarion, 1979.
- [Navarre] Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, éd. G. Mathieu-Castellani. Paris : LGF, 1999.
- [Orléans] Charles d'Orléans, *Ballades et Rondeaux*, éd. J.-Cl. Mühlethaler. Paris : LGF, 1992.
- [Pseudo-Turpin] *La traduction du Pseudo-Turpin du manuscrit Vatican Regina 624*, éd. Cl. Buridant. Genève : Droz, 1976.
- [Villon, *Lais / Testament*] François Villon, *Œuvres*, éd. A. Longnon / L. Foulet. Paris : Champion, 1932.

## Bibliographie

- BARRA-JOVER, Mario (2002), *Propiedades léxicas y evolución sintáctica. El desarrollo de los mecanismos de subordinación en español*. Coruña : Toxosoutos.
- BARRA-JOVER, Mario (2007), Quant il ne resterait que l'induction : corpus, hypothèses diachroniques et la nature de la description grammaticale. *Recherches Linguistiques de Vincennes* 36, 89-122.
- BARRA-JOVER, Mario (2009), Des variantes invisibles à la fragmentation des langues romanes. *Recherches Linguistiques de Vincennes* 38, 105-138.
- BARRA-JOVER, Mario (2010), Le pluriel nominal en français : un parcours sans faute(\*s). *Langue Française* 168, 35-52.
- BEMONT, N. S. (1956), The early history of French pour que. *Romance Philology* 9, 429-435.
- BURIDANT, Claude (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : Sedes.
- COMBETTES, Bernard (2006), La formation des locutions conjonctives temporelles : le cas de *dès que*. In : Moline *et al* (ed.), 1-19.
- DE DARDEL, Robert (1983), *Esquisse structurale des subordonnants conjonctionnels en roman commun*. Genève : Droz.
- DE DARDEL, Robert (2010), La place de l'adjectif épithète en protoroman : les deux niveaux d'analyse. *Zeitschrift für romanische Philologie* 126, 201-225.
- DE MULDER, Walter (2006), *Maintenant* : un connecteur token-réflexif ? In : Moline *et al* (ed.), 21-38.
- FOURNIER, Nathalie (1998), *Grammaire du français classique*. Paris : Belin.

- GOUGENHEIM, Georges (1974), *Grammaire de la langue française du seizième siècle*. Paris : Picard
- HERMAN, Joseph (1963), *La formation du système roman de conjonctions de subordination*. Berlin : Akademie-Verlag.
- HAASE, Albert (1898), *Syntaxe française du XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris : Delagrave.
- IMBS, Paul (1956), *Les propositions temporelles en ancien français*. Strasbourg : Publications de la Faculté de Lettres.
- JENSEN, Frede (1990), *Old French and Comparative Gallo-Romance Syntax*. Tübingen : Niemeyer.
- JURET, A. C. (1926), *Système de la syntaxe latine*. Paris : Les Belles Lettres.
- LARDON, Sabine ; THOMINE, Marie-Claire (2009), *Grammaire du français de la Renaissance*. Paris : Classiques Garnier.
- LEFEUVRE, Florence ; PIERRARD, Michel (2008), Les proformes indéfinies : indéfinition et prédication. *Langue française* 158, 3-12.
- LE GOFFIC, Pierre (2008). QUE complétif en français : essai d'analyse. *Langue française* 158, 53-68.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane (1979), *Histoire de la langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*. Paris : Bordas.
- MENARD, Philippe (1988). *Syntaxe de l'ancien français*. Bordeaux : Bière.
- MOIGNET, Gérard (1988), *Grammaire de l'ancien français*. Paris : Klincksieck.
- MOLINE, Estelle ; STOSIC, Dejan ; VETTERS, Karl (ed.) (2006), *Les connecteurs temporels du français*, *Cahiers Chronos* 15. Amsterdam : Rodopi.
- MULLER, Claude (1995), *La subordination en français. Le schème corrélatif*. Paris : Armand Colin.
- NYROP, Kristoffer (1930), *Grammaire historique de la langue française*, vol. 6. Copenhague : Gyldendalske Boghandel, Nordisk Forlag.
- PIERRARD, Michel (1995), Système et histoire du système : l'évolution de ce que introduit de subordonnées. *Langue Française* 107, 111-124.
- SPILEBOUT, Gabriel (1985), *Grammaire de la langue française du XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris : Picard.